

Image not found or type unknown



Questions statut agent artistique

Par **dean2101**, le **28/07/2009** à **19:37**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement sans emploi et rémunéré par les Assedic. Une société de production m'a proposé de prospecter et de négocier avec des organisateurs, lieux de spectacles... afin de décrocher des contrats pour son compte. Cette société souhaite me donner le statut d'agent artistique et me rémunérer uniquement par commissions. Est ce possible? Quelles sont nos obligations réciproques? Quelles conséquences sur mes allocations chômage?rrnrnJe me suis renseigné auprès de l'URSSAF, de Pole Emploi, de la CCI et de la DDTEFP : personne n'a pu me renseigner.rrnrnMerci d'avance pour votre réponse.rrnrnCordialement,rrnrnDean rnrndeane.zic69@hotmail.fr